REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20250925-DELI_2025_5

COMMUNE DE GASSIN

VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq
le : vingt-cinq septembre à 18 heures 30
Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 septembre 2025.

Membres présents : François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Caroline FUCHS, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Anthony AMSTER, Sébastien BRUNO.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	21
présents	16
votants	19

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Madame Agnès MARTIN à Monsieur François MATTON,
Madame Florence BEC à Madame Sylvie BRUNET,
Madame Solène PESCH à Monsieur Hervé BERNE.

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture
le : 30/09/2025
et de la publication sur le site internet
le : 30/09/2025

Membre(s) absent(s) :

Monsieur Karim JERIBI
Monsieur Grégory HERMELIN

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 25/56	OBJET : SIVAAD : RAPPORT D'ACTIVITÉS – ANNÉE 2024

Madame Anne-Marie MARCELLINO, Conseillère Municipale, expose :

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

REÇU EN PREFECTURE
le 30/09/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-083-218300655-20250925-DELI_2025_5

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/56 DU 25 SEPTEMBRE 2025 (SUITE)

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) a transmis à la commune son rapport d'activité – exercice 2024.

Ce rapport a été communiqué aux membres du conseil municipal afin qu'ils en prennent connaissance.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités - exercice 2024 du SIVAAD.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

MAIRIE DE GASSIN
83 (Var)

Copie conforme au registre des délibérations.
Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE